Image not found or type unknown

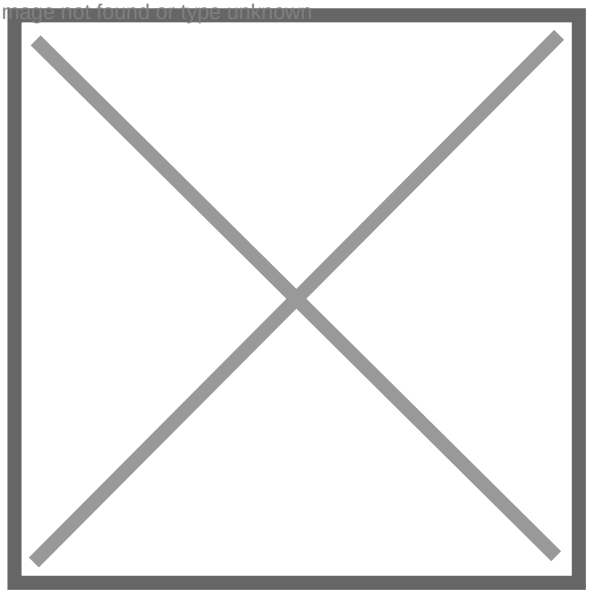

Motif de licenciement economique- calcul des droits

Par **MOREIRA**, le **01/09/2007** à **12:48**

Bonjour,

Je suis cadre technico commercial employé depuis 16 ans par une société auxiliaire du transport (Transitaire commissionaire en transport) .

j'ai effectué plusieurs missions d'un mois en Afrique avant d'être détaché en au Gabon pour une durée de 18 mois de 2003 à 2005.

Apres un retour en France de 5 mois j'ai de nouveau été détaché au Gabon de novembre 2005 à ce jour.

Le manque de perpectives d'évolution dans l'entreprise en France a motivé mon choix pour le détachement.
En afrique j'ai considérablement évolué en occupant des postes d'encadrement à responsabilité.

Ma société vient de perdre le contrat pour lequel je suis en afrique et envisage de me rapatrier en FRANCE .
Puis-je refuser de retourner en France sachant que je n'aurais pas de poste équivalent à celui que j'occupe aujourd'hui.

Mon refus pourra t-il justifier un licenciement économique.

Dans le cadre de mon détachement je bénéficie d'une indemnité NETTE de grand déplacement de 120 eur par jour de présence au GABON qui vient s'ajouter à mon salaire de

3300 Eur Brut.

Pourrais-je prendre en compte ces indemnités dans le calcul de mes droits suite au licenciement économique.

L'addendum à mon contrat de travail prévoit un préavis de 3 mois.
Puis-je exiger d'effectuer mon préavis au GABON.

A titre d'information, sachez qu'en cumulant mes deux dernieres missions j'en suis à près de 4 années de détachement.
Le dernier Addendum signé pour mon détachement actuel, prévoit une durée de maximale de 2 ans.

Je vous remercie d'avance de vos conseils

Marc MOREIRA
0619674005
marcmo3@yahoo.fr

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés